

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ACQUISITION DE GROS MATÉRIEL SPORTIF

Nom de l'association (identique à celui déclaré en Préfecture) :

Commune du siège social (déclarée en Préfecture) :

ATTENTION

- LA SUBVENTION ACCORDÉE PAR LA COMMISSION PERMANENTE EST VERSÉE EN UNE SEULE FOIS À RECEPTION DES FACTURES ACQUITTÉES.
- LE MATÉRIEL NE PEUT ÊTRE ACHETÉ AVANT L'ACCORD DE LA COMMISSION PERMANENTE.
- AFIN DE S'ASSURER DU FINANCEMENT DU PROJET, UN ENTRETIEN AVEC UN AGENT DE LA DIRECTION CITOYENNETÉ, VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE SERA OBLIGATOIREMENT RÉALISÉ.

Informations RGPD :

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à la gestion des dispositifs d'aide adoptés par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Les données enregistrées sont celles liées au formulaire de demande d'aide départementale ainsi que les informations que vous avez librement fournies. Elles n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Elles sont uniquement destinées à la Direction de la participation citoyenne et de la vie associative et sportive pour l'instruction de votre demande. Elles sont conservées 10 ans avant archivage et destruction.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général sur la protection des données - RGPD et Loi informatique et liberté modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation ou d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Vous pouvez réaliser ces démarches, en justifiant de votre identité, par mail à l'adresse suivante : contact-dpd@lotetgaronne.fr, par courrier au Département de Lot-et-Garonne, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, 1633 av du Général Leclerc 47922 Agen Cedex 9.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle (3, place Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex - www.cnil.fr).

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Date d'envoi par l'association :

Date réception :

I-

T-

D-

Date CP :

Montant :

Date paiement :



ÉLIGIBILITÉ AU RÉGIME

- * L'association doit être domiciliée en Lot-et-Garonne et affiliée à une fédération sportive agréée par le ministère des Sports.
- * L'acquisition concerne du gros matériel sportif et/ou d'arbitrage coûteux, indispensable à la pratique.
- * La dépense d'achat du matériel doit être supérieure à 7 500 euros TTC (hors frais de transport et d'installation).
- * Le plafond subventionnable est de 15 000 euros TTC.
- * L'achat d'un ensemble de matériels doit être indissociable (tapis de judo, panneaux de basket, etc.).
- * L'acquisition de « petit » matériel n'est pas éligible (jeux de maillots, raquettes, ballons, etc.).
- * L'association ne doit pas avoir bénéficié de l'aide dans les 5 années précédant la demande.
- * **L'association ne doit pas acquérir le matériel avant la décision du Département.**

DOSSIER À COMPLÉTER ET PIÈCES À FOURNIR

Le présent dossier est à remplir en page 3 et doit obligatoirement être accompagné des pièces suivantes :

- * le(s) devis d'acquisition du matériel,
- * le Relevé d'identité bancaire (Rib), pour les nouvelles associations ou en cas de changement.
- * le récépissé de déclaration de création ou de modification de l'association à la Préfecture, à jour,
- * la fiche de situation au répertoire Siren indiquant le numéro Siret de l'association, à jour,

REMARQUES IMPORTANTES

- * Pour tout matériel financé par le Département, le bénéficiaire devra mentionner sa participation financière en apposant le logo du Département sur le bien acquis, dans la mesure du possible, ou sur un panneau partenaire disposé au sein de l'association.
- * Un accusé de réception fait toujours suite au dépôt du dossier. Il vous appartient de nous contacter si vous ne le recevez pas dans le mois qui suit.
- * Un dossier incomplet (pièces manquantes, non à jour ou informations incomplètes) sera ajourné. L'accusé de réception vous indiquera les démarches à effectuer. Aucune relance ne sera effectuée par le service.

MONTANT DE LA SUBVENTION ET MODALITÉS DE VERSEMENT

- * La subvention est égale à 50 % de la dépense TTC, dans la limite de 7 500 euros (ne sont pas pris en compte les frais de transport et d'installation).
- * Les subventions sont attribuées dans la limite de l'enveloppe dédiée.
- * L'aide est accordée après décision de la Commission permanente du Département.
- * L'aide est versée sur présentation des factures acquittées et de photos justifiant l'achat et l'apposition du logo du Département sur le matériel.

Adresse postale :

Hôtel du Département
Direction générale adjointe solidarités territoriales,
éducatives et sportives
Direction de la participation citoyenne et de la vie
associative et sportive
Service vie associative et sportive
47922 AGEN CEDEX 9

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Anne DUMAIS
05 53 69 41 37
anne.dumais@lotetgaronne.fr

IDENTITÉ DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association (identique à celui déclaré en préfecture) :

Président(e) :

Fédération d'affiliation :

Discipline sportive :

N° Siret (obligatoire) :

Siège social de l'association (déclaré en Préfecture) :

Lieu d'activité du club :

Téléphone(s) :

Courriel(s)¹ :Courriel(s) - information² :

¹ Pour recevoir les informations du Conseil départemental relatives aux subventions sportives et concernant la politique sportive du Département et pour toute correspondance entre le service Vie sportive et votre association.

² Pour recevoir des informations destinées aux associations de manière plus générale du Conseil départemental (exemple : formations gratuites proposées, consultations...).

Site Internet :

Rib : Joint au dossier Non transmis car identique à celui de l'an passé

(si aucune case n'est cochée, le Rib vous sera demandé dans l'accusé de réception et votre dossier sera considéré incomplet)

ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente de celle ci-dessus)

Réfèrent du dossier :

Qualité :

Adresse :

PLAN DE FINANCEMENT DU MATÉRIEL À ACQUÉRIR

CHARGES

PRODUITS

CHARGES		PRODUITS	

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

L'association s'engage à respecter les principes figurant dans le contrat d'engagement républicain en application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

En application de l'article 5 du décret 2021-1947 du 31 décembre 2021, l'association veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté par ses dirigeants, par ses salariés, par ses membres et par ses bénévoles. Sont imputables à l'association les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de l'association, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

En cas de manquement aux engagements souscrits au titre du contrat précité commis entre la date à laquelle la subvention a été accordée et le 31 décembre de la même année, la subvention pourra être retirée pour un montant correspondant au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement.

Je soussigné(e), (nom et prénom) _____

représentant(e) légal(e) de l'association _____

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.

déclare (cocher les cases) :

que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

que l'association s'engage à respecter les 7 engagements du Contrat d'engagement républicain, consultables à l'url suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044806609>

À _____ , le _____ ,

Je soussigné(e), _____ , Président(e) de l'association,

certifie conformes les informations portées dans ce dossier et certifie avoir lu les informations RGPD en page 1 et les informations importantes indiquées en page 2.

Toute fausse déclaration pourra entraîner l'annulation de la subvention.

LE (OU LA) PRÉSIDENT(E)

(nom en lettres capitales et signature)